



**CONVOCAION**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL**  
**SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018**

Par décision du Comité Directeur et en application de l'Article 12.5.1 des Statuts du District d'Alsace :

- une Assemblée Générale Ordinaire

se tiendra

**A « l'Espace Culturel Le Parc » - 4, Rue du Parc**  
**à Ribeauvillé**  
**le samedi 17 novembre 2018 à 09h00**

**ORDRE DU JOUR**

1. Inscription des délégués et vérification des pouvoirs (08h00 à 09h00)
- **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2018 à Duttlenheim
3. Allocution de M. René MARBACH, Président du District d'Alsace
4. Rapport financier de M. Rémy SIEDEL, Trésorier Général du District d'Alsace
5. Rapport du Commissaire aux Comptes MAZARS, représenté par M. Gilles CONTESSE
6. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 et quitus au Comité Directeur
7. Affectation du résultat
8. Vote de la réforme des compétitions jeunes 2019-2020
9. Présentation du projet « J'ai Rêvé le Foot »
10. Intervention des Invités d'Honneur
11. Questions diverses

La présence aux Assemblées Générales est obligatoire. Les clubs peuvent se faire représenter par un de leurs dirigeants dûment mandaté ou par le délégué d'un autre club muni d'un pouvoir, revêtu de la signature du Président.

Toutefois le délégué d'un club ne peut représenter plus d'un club autre que le sien.

Les clubs non présents ou non représentés aux AG se verront infliger les sanctions prévues par l'Art. 95 des Règlements de District.

René MARBACH,  
Président du District d'Alsace de Football